



Solidarité internationale

Bonnes pratiques en matière de développement durable

Solidarité internationale: Introduction	2
Consacrer 0,7% du budget communal à l'aide au développement	5
Communes solidaires pour l'eau	7
Solidarité au service de projets énergétiques	10
Intégration sociale: le quartier <i>Telli</i> à Aarau	12
Echanges Nord-Sud pour la conservation de la biodiversité	15
Achats publics durables: bois et papier avec <i>foretsanciennes.ch</i>	18
Investissements publics durables: la caisse de pension du canton de Genève	20
Mobilité climatiquement neutre à Küssnacht	22

Solidarité internationale

Introduction



Développement durable et solidarité internationale

Quel est le lien entre le développement durable et la solidarité internationale? Dans le chapitre 3 de l'Agenda 21 de Rio, la solidarité internationale et la lutte contre la pauvreté occupent une place centrale pour la réalisation d'un développement durable au niveau global. L'Agenda 21 définit comme objectif à long terme l'accès à des moyens d'existence durables pour tous par une gestion durable des ressources. Ces objectifs ont été réitérés lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies qui s'est tenu en 2000 et définis comme objectifs mesurables dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (cf. page 4). Ces derniers forment aujourd'hui le cadre de référence principal pour la coopération suisse au développement.

Effets des actions locales sur le développement durable à l'échelle mondiale

Les collectivités publiques locales, à savoir les cantons, les villes et les communes, jouent un rôle clé dans la mise en œuvre du développement durable¹. Les démarches de développement durable telles qu'un Agenda 21 ont pour objectif d'ancrer la notion de développement durable dans les processus politiques en vigueur au niveau local².

Dans l'opinion publique, l'on observe une prise de conscience croissante des effets des actions locales sur l'environnement au niveau global. Par contre les répercussions sur les dimensions sociales et économiques, en particulier sur la lutte contre la pauvreté, ne sont pas thématiques avec la même importance.

Les exemples présentés dans ce dossier montrent comment les cantons et les communes peuvent participer à la solidarité internationale, notamment à la lutte contre la pauvreté et à la préservation de l'environnement de la planète. L'accent est mis sur des approches innovantes, susceptibles d'être mises en œuvre par les collectivités publiques locales. La question centrale est de déterminer par quelles actions les cantons et les communes peuvent contribuer *en Suisse* au développement durable mondial. Dans le présent dossier, il sera accordé moins d'importance aux projets de coopération *traditionnels*.

Le potentiel en Suisse

Que ce soit par des investissements socialement responsables des caisses de pension, de compensations de CO₂ ou encore de politique d'achats publics renonçant à des produits fabriqués à partir de bois issu des forêts tropicales, les cantons et les communes peuvent contribuer concrètement à la solidarité internationale. Parmi d'autres exemples, l'on peut citer l'intégration de la population migrante dans les quartiers et l'échange de savoir entre le Nord et le Sud.

¹ Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008–2011, Conseil fédéral suisse, rapport du 16 avril 2008.

² La Suisse sur la voie du développement durable – Points de repère, Office fédéral du développement territorial ARE, 2007.

Bonnes pratiques

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio en 1992, diverses mesures visant à renforcer le développement durable ont certes été prises en Suisse au niveau local, mais force est de constater qu'elles ne sont souvent pas assez connues. Au travers d'une série de *bonnes pratiques*, l'Office fédéral du développement territorial (ARE), en collaboration avec la Direction du développement et de la coopération (DDC), souhaite informer sur ces actions, tout en invitant à suivre l'exemple de leurs initiateurs³.

Utilisées comme moyen de communication, les bonnes pratiques sont donc destinées à induire un changement d'attitude. Ce dossier, qui s'adresse principalement aux autorités communales et cantonales, n'en est pas moins intéressant pour les associations ou les citoyens qui souhaitent soumettre des propositions allant dans ce sens aux autorités de leur commune.

Les bonnes pratiques doivent satisfaire aux principes du développement durable en termes écologiques, économiques et sociaux. Dans le présent dossier, une importance particulière a en outre été accordée à la dimension Nord-Sud. Les huit OMD forment alors le cadre de référence, OMD 1, OMD 7 et OMD 8 étant considérés comme les objectifs directeurs (cf. page 4). Enfin, il convient de veiller à ce que les pratiques soient reproductibles et que les compétences qui y sont associées soient transférables.

Solidarité internationale: le rôle de la Confédération et des collectivités locales

La politique extérieure et, partant, la coopération internationale relèvent en premier lieu de la compétence de la Confédération. Cela étant, la DDC reconnaît l'importance de l'engagement des collectivités locales pour la coopération internationale, y voyant notamment (a) l'expression d'une solidarité avec les pays du Sud et de l'Est, (b) le signe que les défis du développement concernent tout le monde et (c) une contribution pour la résolution de problèmes globaux à l'échelle locale, à savoir la mise en œuvre du concept *penser global, agir local*⁴. Avec les bonnes pratiques présentées ici, il s'agit de montrer qu'il est possible pour les cantons et les communes de s'engager pour la solidarité internationale aussi *en Suisse*.

³ Bonnes pratiques en matière de développement durable – Concept, ARE, 2006.

⁴ Engagement des collectivités locales suisses dans la coopération internationale, Direction du développement et de la coopération DDC, 2006.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Les OMD sont sans précédent dans l'histoire de la coopération au développement. Les huit OMD sont indissociables et se renforcent mutuellement. Ensemble, ils forment le cadre de référence pour les politiques de développement internationales d'ici à 2015.

Les huit OMD

OMD 1 : réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim

OMD 2 : assurer l'éducation primaire pour tous

OMD 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

OMD 4 : réduire le taux de mortalité infantile de deux tiers

OMD 5 : améliorer la santé maternelle

OMD 6 : lutter contre le VIH/sida, le paludisme ainsi que d'autres maladies

OMD 7 : assurer un environnement durable

OMD 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Dans la lutte contre la pauvreté, le principe des *responsabilités communes et partagées* des pays industrialisés et en développement joue un rôle clé, comme en atteste tout particulièrement l'OMD 8. S'agissant de ce dernier objectif, il implique que le Nord soutienne les pays en développement dans leurs efforts visant à réaliser les OMD 1 à 7. L'OMD 8 repose sur la double conviction que l'attitude des pays industrialisés exerce une influence directe sur la réalisation des OMD 1 à 7 et que ces mêmes pays ont un intérêt propre à la réalisation effective desdits objectifs.

Consacrer 0,7% du budget de fonctionnement communal à l'aide au développement



Description

Dans le cadre de sa politique en matière de développement durable et de son Agenda 21, la ville d'Onex (GE) consacre 0,7% de son budget de fonctionnement à l'aide au développement.

Lien avec le développement durable

Afin de réduire la pauvreté dans le monde de moitié d'ici 2015, les pays riches ont promis de rendre les relations commerciales et financières plus justes et d'augmenter leur aide au développement à 0,7% du revenu national brut (RNB) – cela équivaut à 70 centimes pour 100 francs gagnés dans un pays riche. Cet engagement constitue un élément central pour atteindre les Objectifs du Millénaire de l'ONU, en particulier l'OMD 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement). A ce jour, seuls le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède ont réussi à atteindre cet objectif. En 2008, la Suisse consacre 0,4% de son RNB à l'aide au développement.

Mise en œuvre

La ville d'Onex est engagée depuis 2003 dans une démarche d'Agenda 21. Pour son suivi, elle dispose au niveau politique d'une commission Agenda 21 et Aide au développement, composée de membres du conseil municipal (législatif) et, au niveau administratif, d'un service des relations communales, de la communication et du développement durable (SRD). Ce dernier examine les propositions de projets à soutenir et les soumet pour préavis à la commission. Selon une convention passée avec la Fédération genevoise de coopération (FGC), un tiers des fonds alloués à l'aide au développement (soit le 0,7% du budget de fonctionnement communal) est attribué à des projets émanant directement d'associations (formulaire en ligne sur le site Internet de la ville). Le projet doit répondre à des critères de développement durable, tels que le respect de l'équilibre écologique, la réduction des inégalités entre hommes et femmes et/ou des améliorations d'ordre éducatif, social et de formation. Les deux autres tiers du budget sont attribués à des projets présentés par la FGC. Cette dernière assure le contrôle technique, le suivi et la coordination (différents cofinancements: DDC, Etat de Genève, communes). Les habitants de la ville d'Onex sont informés par le journal local, le site Internet d'Onex et la télévision locale.

Résultats

La ville d'Onex a, ces dernières années, augmenté notablement sa participation à l'aide au développement, passant de 0,19% du budget communal en 2002 (CHF 75000) à 0,7% en 2009 (CHF 270000). A titre d'exemple, la ville soutient l'organisation locale indienne CARD (Centre for Action Research & Documentation), un projet de Terre des Hommes Genève. Cette organisation s'investit dans la promotion économique d'une trentaine de villages à population majoritairement tribale, une couche sociale particulièrement vulnérable en Inde. Les objectifs sont de rassembler les groupes de femmes et d'hommes en fédération, pour leur donner plus de poids auprès des autorités locales. Les membres de la fédération peuvent accéder plus facilement au crédit bancaire sans passer par des usuriers. En outre, CARD favorise l'autonomie de la population tribale par la promotion de petites entreprises et la diversification des produits agricoles, freinant par là l'exode rural.



Evaluation

Le sort des personnes qui, dans le monde, vivent dans une grande pauvreté est un sujet de préoccupation pour la ville d'Onex, qui estime qu'il appartient à chaque collectivité publique de prendre part à l'effort mondial. La particularité de l'option communale est d'avoir associé étroitement l'Agenda 21 et l'aide au développement, tant au niveau politique qu'administratif: pas d'Agenda 21 sans regard vers le Sud, pas de développement sinon durable. La part de 0,7% du budget communal est consacrée uniquement à l'aide au développement et ne concerne pas l'aide humanitaire (catastrophes naturelles ou autres), qui fait l'objet de moyens ad hoc relevant directement de l'exécutif.

Exemplarité

Par son action, la ville d'Onex est partie prenante du partenariat mondial pour le développement durable (OMD8). Elle montre que toutes les communes, y compris celles du même type qu'Onex, à savoir suburbaine, avec un substrat fiscal faible et peu d'entreprises, ont un rôle à jouer pour un développement durable de la planète, en complément avec les actions entreprises au niveau fédéral.

Groupes cibles

Ville d'Onex, responsables et bénéficiaires des projets

Financement

0,7% du budget de fonctionnement communal

Lieu

Ville d'Onex

Réalisation

Depuis 2002

Contact

Frédérique Haessig – Mairie d'Onex, chargée du développement durable, aide au développement, manifestations communales et sport
Chemin Charles Borgeaud 27, 1213 Onex
Tél. 022 879 59 59 – f.haessig@onex.ch

Information

www.onex.ch – www.fgc.ch

Projets comparables connus

Canton de Genève: selon la loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002, l'Etat de Genève s'engage à consacrer au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale. Le Service de la solidarité internationale organise des rencontres d'échanges entre les communes du canton, dont plusieurs allouent 0,7% de leur budget à l'aide au développement.
www.geneve.ch/legislation/rsg/ff/rsg_d1_06.html



Description

L'Association Alliance Sud en Suisse italienne a lancé en 2004 une campagne originale auprès des communes et de leur service responsable de la gestion des eaux: *Centesimo di solidarietà* (centime de solidarité) a pour objectif de faire participer les communes aux problèmes de la planète, en mettant en pratique l'adage d'*une action locale pour un résultat global*. En versant un centime pour 1 m³ d'eau consommé par an, une commune a la possibilité de faire preuve de solidarité avec une communauté pauvre du Sud. L'argent ainsi recueilli est affecté à une association locale pour des projets concernant la construction de puits ou l'approvisionnement hydrique dans des pays où l'accès à l'eau potable et sa gestion sont problématiques, pour la santé ou l'agriculture. Une opération similaire a été lancée à l'échelle nationale en août 2007, sous le nom de *solidarit'eau suisse*, à l'initiative de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et en collaboration avec la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et de l'Eau (SSIGE), les œuvres d'entraide suisses et Aguasan.

Lien avec le développement durable

Centesimo di solidarietà et *solidarit'eau suisse* contribuent directement à la réalisation de l'OMD 4 – qui est de réduire la mortalité infantile – et de l'OMD 7, en particulier en ce qui concerne la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la part de la population qui n'a pas accès à de l'eau potable salubre. Dans le monde, 1,2 milliard de personnes boivent de l'eau provenant de sources contaminées. Chaque année, plus de cinq millions de personnes meurent pour avoir bu de l'eau non potable. Toutes les huit secondes, un enfant décède des suites d'une maladie liée à l'eau (source: cf. www.solidariteausuisse.ch).

Mise en œuvre

Le fonctionnement de ces deux actions est simple et n'engage pas de frais. Pour le *Centesimo di solidarietà*, les communes tessinoises choisissent elles-mêmes les projets pour lesquels elles veulent s'engager. *Solidarit'eau suisse* offre deux manières de procéder: soutenir un projet ponctuel proposé par une organisation d'entraide dans les domaines de l'adduction d'eau, des installations sanitaires et de l'assainissement, ainsi que de la protection des sources ou mettre en place un partenariat avec une commune. Une plateforme Internet met à disposition des communes et des services de distribution d'eau des informations sur une sélection de projets menés par des œuvres d'entraide suisses.

Lorsqu'un service de distribution d'eau ou une commune fait part de son intérêt pour un projet concret ou un partenariat avec une commune dans un pays en développement, il/elle prend directement contact avec l'œuvre d'entraide compétente; ensemble, ils discutent de la nature et du montant du soutien accordé et conviennent de la fréquence et des dates auxquelles il convient de remettre à la commune un rapport sur l'avancement du projet. Les communes qui participent à l'opération *solidarit'eau suisse* en versant au minimum un centime par mètre cube d'eau vendu se voient décerner le label *commune solidaire pour l'eau* pendant la période au cours de laquelle elles soutiennent le projet. Les communes sont autorisées à utiliser ce label à des fins publicitaires (p. ex. sur du papier de correspondance ou sur leur site Internet).



Mise en œuvre (suite)

Différentes personnes, parmi lesquelles les responsables des services de distribution d'eau, le président du conseil communal ou encore des responsables communaux en matière de coopération au développement, peuvent prendre l'initiative de financer un projet dans le cadre de *Centesimo di solidarietà* ou de *solidarit'eau suisse*.

Résultats

A ce jour, une vingtaine de communes du Tessin se sont engagées dans *Centesimo di solidarietà*. La commune de Lamone a été pionnière et c'est après une soirée publique de réflexion sur la gestion de l'eau comme bien commun qu'elle a décidé d'adhérer à cette initiative. Depuis le lancement de l'opération *solidarit'eau suisse*, le label *commune solidaire pour l'eau* a été attribué à une dizaine de communes (Münsingen, Gommiswald, Frauenfeld, Lausanne, Fribourg, Coldrerio, Villaz St. Pierre, Blattenheid, Herisau, Flawil). Leurs contributions ont déjà permis de financer plusieurs projets, parmi lesquels l'on peut en citer trois: un projet en Equateur, qui permettra d'assurer un accès direct à de l'eau potable à 6000 personnes, un projet en Guinée-Bissau, dans le cadre duquel il est prévu de construire et de rénover 25 puits, lesquels garantiront un approvisionnement sûr en eau potable aux 8000 villageois, ainsi qu'un projet lancé début 2008 dans la commune de I hazolava à Madagascar, lequel prévoit la construction de 50 puits équipés d'une pompe manuelle simple. Ensemble, ces différents projets offrent un accès à de l'eau potable propre à plus de 20000 personnes.

Evaluation

Les deux initiatives *Centesimo di solidarietà* et *solidarit'eau suisse*, qui paraissent relativement simples et qui sont faciles à mettre en œuvre, permettent d'une part de sensibiliser les autorités et la population à la rareté de l'eau (aspect environnemental) et d'autre part aux inégalités concernant son accès sur l'ensemble de la planète (aspects sociaux et économiques). Financièrement, il s'agit d'un transfert, même parfois modeste d'un pays riche à un pays pauvre. Ces initiatives font participer les autorités et la population, même s'il n'est pas toujours facile de convaincre les milieux politiques. La notion de solidarité Nord-Sud est un des critères à la base de la notion du développement durable mais qui est pourtant peu souvent mis en avant dans les actions locales, dans un Agenda 21 par exemple.

Dans les pays en développement, ces actions permettent de mettre en œuvre des petits projets de coopération décentralisés qui servent directement les intérêts de la population locale. Au travers de leur dialogue avec les communes et les services de distribution d'eau dans les pays industrialisés, les autorités locales des pays en développement apprennent à prendre davantage de responsabilités dans la lutte contre la pauvreté. En Suisse, la population est sensibilisée à l'importance d'un approvisionnement en eau sûr ainsi qu'aux questions de la consommation et de la qualité de l'eau.

Même si les contributions sont modestes selon la taille des communes, celles-ci sont néanmoins bienvenues puisqu'elles sont regroupées dans un projet spécifique géré par des professionnels.



Exemplarité

Les communes qui s'engagent montrent que l'objectif de solidarité internationale peut être atteint par des moyens simples. En effet, la structure de *Centesimo di solidarietà* et de *solidarit'eau suisse* est si légère que chaque franc mis à disposition sert à financer directement un projet d'eau potable. Ces opérations permettent également de sensibiliser à nouveau la population à la valeur de l'eau et à l'importance du travail des services de distribution d'eau.

Groupes cibles

Communes suisses et services de distribution d'eau

Coûts

Par commune, au minimum un centime par m³ d'eau potable consommée, soit environ un franc par personne et par an

Financement

Centesimo di solidarietà: auto financé à 100%; *solidarit'eau suisse*: 90% par un centime prélevé sur l'eau consommée, 10% par le budget ordinaire des communes consacré aux projets de développement.

Lieu

Ensemble du territoire suisse

Réalisation

Centesimo di solidarietà depuis 2004; *solidarit'eau suisse* depuis 2007

Contact et information

Lavinia Sommaruga – *Centesimo di solidarietà*, Alliance Sud
Case postale 516, 6903 Lugano
lavinia.sommaruga@alliancesud.ch

Ursula Finsterwald – *solidarit'eau suisse*
Lagerstrasse 33, Case postale 3977, 8021 Zurich
Tél. 044 299 95 76 – contact@solidariteausuisse.ch
www.solidariteausuisse.ch

Projets comparables connus

La Ville de Neuchâtel dispose d'un fonds de 20000.– francs, alimenté par un pour cent prélevé sur la taxe d'épuration des eaux usées, qui sert à soutenir des projets de coopération Nord-Sud dans le domaine de l'eau. Cette action fait partie du programme de l'Agenda 21 de la ville: www.neuchatel-durable.ch.

Solidarité au service de projets énergétiques: l'initiative *Hebelarm* du canton de Bâle-Ville



Description

Fondée fin 2006 par l'office de l'environnement et de l'énergie de Bâle-Ville (Amt für Umwelt und Energie Basel-Stadt, AUE), l'association Hebelarm soutient des projets encourageant une utilisation plus efficace de l'énergie et la création d'emplois dans les pays en développement et émergents. Les projets sont financés par des entreprises bâloises qui renoncent intégralement ou en partie au bonus par place de travail auquel elles ont droit. Le canton de Bâle-Ville a introduit en 1999 une taxe d'incitation sur l'électricité, par laquelle il entend dissuader les entreprises et les ménages de profiter d'une baisse des tarifs du courant électrique pour augmenter leur consommation. Les efforts des entreprises sont récompensés par un bonus dont le montant est fixé chaque année en fonction de la masse salariale de l'entreprise.

Lien avec le développement durable

Les projets soutenus par l'association Hebelarm contribuent directement à la réalisation de l'OMD1 (réduire de moitié l'extrême pauvreté) et de l'OMD7 (assurer un environnement durable), car les investissements ont pour but une meilleure utilisation de l'énergie dans les pays en développement, permettant une réduction des émissions de CO₂. Ces projets ont en outre pour effet de soutenir l'économie locale, d'améliorer l'infrastructure dans des régions économiquement faibles et de contribuer à l'application du droit du travail.

Mise en œuvre

Hebelarm est une association de droit privé dont les membres sont des personnes physiques ou morales et des collectivités de droit public. Son comité directeur se compose de représentants de l'AUE et des entreprises qui y ont adhéré, le secrétariat étant assuré par l'AUE. Conformément aux statuts, l'assemblée annuelle approuve les décisions importantes de même que la sélection des projets à soutenir. L'administration des projets est confiée à l'organisation Swisscontact. Sur place, la mise en œuvre est assurée par des organisations locales et par des entreprises. Seuls sont retenus les projets où la population locale est associée et participe financièrement, l'objectif étant de s'assurer que les projets répondent vraiment à un besoin et à un engagement.

Résultats

A ce jour, 45 entreprises ont fait des dons, tandis que 65 ont mis leur bonus à disposition. Deux projets sont ainsi soutenus. En 2008, 74000.– francs ont été alloués à la rénovation d'une petite centrale hydraulique à Sumatra. L'électricité produite selon des méthodes respectueuses de l'environnement doit permettre d'approvisionner l'ensemble de la région et de réduire les émissions de CO₂ jusqu'à 2400 tonnes par an. Elle est utilisée, entre autres, en substitution des générateurs au diesel d'une usine produisant des blocs de glace. Ces derniers sont livrés aux pêcheurs qui peuvent ainsi garder au frais le produit de leur pêche jusqu'à leur arrivée au marché. Une somme de 80000.– francs a par ailleurs été accordée à un projet à Madagascar (Mad'Eole), lequel prévoit l'installation d'éoliennes de pointe, en partie construites sur place, pour fournir de l'électricité à la population et ainsi améliorer ses conditions de vie, pour réduire la consommation de charbon et de pétrole et créer des emplois.

Office fédéral du développement territorial ARE

Texte: King Zollinger & Co. Advisory Services, Zurich, Anne DuPasquier, Christine Richard, ARE – 30.11.2008

Bonnes pratiques en matière de développement durable | Solidarité internationale



Evaluation

L'introduction d'une taxe d'incitation publique conjuguée au versement d'un bonus est la condition cadre pour le financement des projets énergétiques bâlois. En fondant l'association Hebelarm et en instaurant la possibilité de renoncer au bonus, le canton de Bâle-Ville a doté les entreprises d'une structure favorisant un engagement socialement responsable, reposant sur une base volontaire. A ses débuts, l'association a pu mener à bien ses projets grâce aux dons de trois entreprises, dont elle dépend toujours financièrement. Pour favoriser l'acquisition de membres, l'association est autorisée à joindre des cartes-réponses aux notifications de versement du bonus. L'expérience a toutefois montré qu'il est difficile de mener une vaste campagne dans l'opinion publique et de trouver un relais dans les médias.

Les résultats visés en termes de développement économique et écologique dans les pays en développement et émergents sélectionnés sont positifs, au même titre d'ailleurs que la philosophie de l'initiative, laquelle consiste à encourager uniquement des projets bénéficiant d'un bon ancrage et d'un financement à l'échelle locale.

Exemplarité

Au travers de l'initiative Hebelarm, le canton de Bâle-Ville contribue à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Moyennant un engagement relativement modeste, l'association encourage des actions visant la protection de l'atmosphère et la création d'emplois dans des pays en développement et émergents. Le principe associe mesures contraignantes (taxe d'incitation) et mesures volontaires (renonciation au bonus versé à titre de récompense). Ce faisant, le canton exerce une fonction de catalyseur exemplaire, réussissant à associer des acteurs privés, de manière innovante. L'initiative Hebelarm démontre que les efforts conjugués des secteurs privé et public peuvent faire avancer la coopération au développement internationale.

Groupes cibles

Entreprises et indépendants qui offrent des emplois dans le canton de Bâle-Ville et qui ont droit à un bonus

Coûts

Frais des bénévoles de l'association Hebelarm (CHF 45 630.– en 2007)

Financement

Contributions des membres, bonus des entreprises, dons et travail bénévole de l'association Hebelarm

Lieu

Canton de Bâle-Ville

Réalisation

Depuis le 1^{er} décembre 2006

Contact

Marcus Diacon – Amt für Umwelt und Energie, Hauptabteilung Energie
Kohlenberggasse 7, 4051 Bâle
markus.diacon@bs.ch

Rudolf Jegge – président de l'association Hebelarm
info@hebelarm.ch

Information

www.hebelarm.ch

Office fédéral du développement territorial ARE

Texte: King Zollinger & Co. Advisory Services, Zurich, Anne DuPasquier, Christine Richard, ARE – 30.11.2008

Bonnes pratiques en matière de développement durable | Solidarité internationale

Intégration sociale: le quartier *Telli* à Aarau



Description

Le quartier *Telli* dans la ville d'Aarau, constitué de grands immeubles et comptant 2500 habitants, dont 34% d'étrangers, faisait l'objet de déprédations matérielles, d'une insécurité grandissante et par là de plaintes de la part des habitants. La ville d'Aarau a donc décidé de réagir en prenant des mesures visant à améliorer l'intégration des étrangers, ainsi que la qualité de vie du quartier d'une manière générale.

Le projet *Allons-y Telli!* a ainsi été initié par le Conseil municipal et a été mis en œuvre entre 2001 et 2006 avec le soutien et la participation active de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre de son Programme d'action Environnement et Santé (PAES). Le quartier *Telli* a été choisi comme une des trois régions pilotes du PAES et a été orienté sur la thématique *habitat et bien-être*, l'idée étant d'associer la promotion de la santé à celle de la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Depuis 2007, la ville d'Aarau poursuit seule le projet.

Lien avec le développement durable

Favoriser l'intégration de la population étrangère en Suisse, dans les quartiers, contribue à la solidarité internationale. En effet, les actions menées à *Telli* visent à renforcer la vie communautaire, à faire découvrir d'autres cultures et à créer des échanges entre différentes communautés, suisse et étrangères. Elles encouragent la participation des habitants, y compris des migrants, tout en faisant de la promotion de la santé et oeuvrant à la préservation de l'environnement.

Mise en œuvre

En accord avec l'OFSP, la direction stratégique de *Allons-y Telli!* a été confiée au Conseil municipal et à la commission scolaire, la conduite du projet à l'administration municipale (coordinateur des jeunes). Le groupe de travail mis en place pour le lancement du projet comprenait des représentants de l'administration et des habitants du quartier, ainsi que quelques experts. Les activités ont été élaborées en réponse aux problèmes préalablement identifiés dans des domaines, tels que l'aménagement du quartier, l'école, la vie communautaire, avec les enfants et les jeunes, l'intégration, l'environnement et la santé, ainsi que la participation des habitants. Un concept de communication a identifié les groupes visés en interne et en externe, et définit les moyens les plus adéquats (rapports, panneaux d'information, séances d'information et de discussion, Internet, campagne d'affiches, articles dans la presse).

Dès 2007, à la fin de la phase pilote soutenue par l'OFSP, les principaux acteurs, Conseil municipal, commission scolaire, centre communautaire, association de quartier, se sont engagés à poursuivre l'action. Le Conseil municipal a ainsi établi un contrat de prestations d'une durée initiale de quatre ans avec le centre communautaire du quartier *Telli*, assurant la mise à disposition des fonds nécessaires à la poursuite des activités. Il finance en outre un suivi (*monitoring Telli*), auquel participent des représentants du centre communautaire, de l'association de quartier, des propriétaires, des concierges et de l'école.

Office fédéral du développement territorial ARE

Texte: King Zollinger & Co. Advisory Services, Zurich, Anne DuPasquier, Christine Richard, ARE – 30.11.2008

Bonnes pratiques en matière de développement durable | Solidarité internationale



Résultats

Parmi les résultats concrets du projet *Allons-y Telli!*, l'on peut citer:

- l'amélioration de l'élimination des déchets et la promotion d'une attitude responsable en matière de recyclage
- la mise en place de cours d'allemand destinés aux mères et à aux enfants en âge préscolaire
- l'organisation d'animations socioculturelles pour les enfants et les jeunes
- la transformation d'un bus en espace de rencontre pour les jeunes
- la mise en valeur des espaces extérieurs, ainsi que la mise à disposition et l'aménagement de lieux dans les immeubles pour la vie communautaire
- la mise en place de zones non-fumeurs dans l'espace public
- l'aménagement des rives du ruisseau Sengelbach avec la participation des habitants
- l'organisation de réunions d'information sur le thème de l'habitat sain
- la mise en place de prestations de conseil à l'intention de tous les habitants, prenant en compte les différentes cultures et langues.

Evaluation

Au terme du projet pilote du PAES, l'OFSP s'est engagée à établir une évaluation annuelle jusqu'en 2010. Les premiers résultats montrent que le projet *Allons-y Telli!* se poursuit avec succès. La détérioration de la qualité de vie du quartier, due aux problèmes sociaux, a pu être enrayerée. Grâce aux activités et expériences vécues en commun, le projet a donné naissance à une culture de l'entraide reposant sur le respect et donc à une solidarité au delà des frontières. Les mesures pour favoriser l'intégration et celles prises pour revaloriser les espaces extérieurs ont été les points forts du projet contribuant à l'amélioration de la qualité de vie. Les efforts doivent certes être poursuivis.

Exemplarité

La participation au projet des acteurs directement concernés est un facteur de succès: les activités répondent vraiment aux besoins de l'ensemble de la population résidante, elles encouragent la participation de tous, y compris des migrants, et permettent une meilleure appropriation des lieux. Les principales institutions du quartier, à savoir le centre communautaire, l'association de quartier et l'école, s'en trouvent renforcées et forment aujourd'hui l'épine dorsale pour l'avenir du quartier. De nouveaux réseaux de collaboration se sont mis en place, créant des synergies prometteuses.

Groupes cibles

Habitants du quartier *Telli* à Aarau

Coûts

De 2001 jusqu'à la mi-2006: investissements à hauteur de 1,8 million env. (OFSP, ville d'Aarau); depuis 2007, CHF 65000.- par an financés par la ville (contrat de prestations au centre communautaire du quartier *Telli*)

Financement

Ville d'Aarau, Office fédéral de la santé publique (pour la phase pilote), Commission fédérale des étrangers et divers

Lieu

Ville d'Aarau, quartier *Telli*

Réalisation

Projet pilote du PAES: 2001–2006; poursuite du projet jusqu'en 2010 (ville d'Aarau)

Office fédéral du développement territorial ARE

Texte: King Zollinger & Co. Advisory Services, Zurich, Anne DuPasquier, Christine Richard, ARE – 30.11.2008

Bonnes pratiques en matière de développement durable | Solidarité internationale

**Contact**

Daniele De Min – Coordinateur des jeunes
Flösserstrasse 7, 5000 Aarau
Tél. 079 616 61 58 – jugendkoordination@aarau.ch

Stiftungsrat Gemeinschaftszentrum Telli
Girixweg 12, Case postale 622, 5004 Aarau
Tél. 062 824 63 44, fax 062 824 02 33 – info@gztelli.ch

Beat Lauterjung – Président de l'association de quartier Telli
Maienzugstrasse 36, 5000 Aarau
Tél. 062 822 50 24

Information

www.gztelli.ch; www.telli-quartier.ch
Rapport Monitoring APUG – PAES: www.are.admin.ch/developpementdurable

Projets comparables connus

- Ville de Lucerne: avec la participation des acteurs du quartier, le projet BaBeL encourage depuis 2003 le développement durable du quartier autour des rues Basel-/Bernstrasse. www.babelquartier.ch
- Programme Projets urbains - Intégration sociale dans des zones d'habitation: www.are.admin.ch/themen/agglomeration

Echanges Nord-Sud pour la conservation de la biodiversité: Jardin botanique de la Ville de Genève



Description

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Genève entreprend des actions qui visent à instaurer un monde plus équitable et plus respectueux de l'environnement. L'aspect international en est un des volets importants. Ainsi un *Programme cadre pour un développement durable au Sud* est notamment mené avec succès par les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève (CJBG). Basé sur l'ethnobotanique appliquée et l'éducation environnementale, il a comme but une prise de conscience locale de la valeur du patrimoine végétal et de sa conservation. Dans six pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, différentes actions, telles que la création de centres d'éducation à l'environnement, la mise en valeur de collections ethnobotaniques ou la réhabilitation de jardins botaniques, visent à valoriser les connaissances traditionnelles liées aux espèces utilitaires (les plantes médicinales, celles utilisées en médecine vétérinaire, les plantes du commerce équitable...). Le Programme a ainsi pour but l'amélioration des conditions d'existence des populations locales. Il tend aussi indirectement à consolider les processus démocratiques amorcés dans certains pays du Sud et met à profit des synergies Nord-Sud, ainsi que Sud-Sud.

Lien avec le développement durable

Le *Programme cadre*, par la mise en valeur du patrimoine naturel et phyto-culturel des régions concernées, incite à une gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité. Il favorise la création d'emplois locaux. Il promeut l'autogestion et contribue à l'auto-estime des populations locales par une valorisation de leurs savoirs traditionnels et un encouragement à la transmission de ces savoirs. Ces éléments sont les ferments d'une démocratie participative. Ainsi, le Programme contribue à la lutte contre la pauvreté (OMD1), à la conservation de l'environnement (OMD7) ainsi qu'à la promotion de l'éthique et de la santé publique (OMD 4-5-6).

Mise en œuvre

C'est à la demande de municipalités ou d'universités du Sud avec lesquelles les CJBG ont des relations académiques que ces projets sont développés. Il s'agit de mettre en place des centres d'éducation qui puissent répondre aux besoins du public et qui assurent aussi la formation d'équipes mixtes de professionnels du Nord et du Sud. Les différentes actions servent à promouvoir le rôle central des femmes, des jeunes, des communautés locales et autochtones, gardiens et vecteurs des usages ethnobotaniques. Les collaborations entre les ONG locales, les autorités communales, les universités et les communautés locales sont renforcées.

Chaque projet fait l'objet d'une convention signée entre les municipalités concernées et la Ville de Genève, et le financement est assuré par le Fonds de coopération de la Ville de Genève. Une importance particulière est accordée à la communication, d'une part dans les pays hôtes, sous forme d'expositions didactiques et de publications (articles de presse, manuels, fiches pédagogiques, flore médicinale, etc.) et d'autre part à Genève (articles dans la presse et journal des CJBG, expositions, émissions de radio et de télévision, présentations didactiques dans le Jardin botanique et les musées locaux).

Office fédéral du développement territorial ARE

Texte: King Zollinger & Co. Advisory Services, Zurich, Anne DuPasquier, Christine Richard, ARE – 30.11.2008

Bonnes pratiques en matière de développement durable | Solidarité internationale



Résultats

Au Paraguay, par exemple, de nombreuses communautés paysannes qui pratiquent quotidiennement la médecine traditionnelle de cueillette en zone rurale, mais aussi dans des zones tampons de réserves naturelles ou de parcs nationaux, collaborent activement au projet *Etnobotanica paraguayana* (EPY), en collaboration avec la Croix Rouge suisse. Les chercheurs d'EPY et des CJBG ont fixé comme priorité la valorisation de connaissances ethnobotaniques, leur formalisation scientifique et leur restitution aux Paraguayens. Les CJBG et EPY ont monté, avec une trentaine d'associations paysannes, un projet de jardins médicinaux communautaires délocalisés. Ceux-ci servent de vecteurs pédagogiques appliqués pour la domestication, la reforestation avec des essences médicinales, la tenue d'ateliers, la multiplication de plantes, la promotion de l'agriculture biologique de proximité (semences locales, engrais vert, etc.). Le projet, qui est intégré à la réhabilitation du Jardin botanique d'Asunción, a connu un tel succès qu'il s'exporte depuis 1998 à Patos (Brésil), à La Paz (Bolivie), à Dakar (Sénégal), à Abidjan (Côte d'Ivoire) et à Ouagadougou (Burkina Faso).

Evaluation

Ces projets permettent à la Ville de Genève, en tant que signataire de la charte d'Aalborg¹ et dans le cadre de son Agenda 21², de jouer un rôle dans le processus de sauvegarde des diversités naturelle (biodiversité) et culturelle (usages de la flore), à un niveau international. Ils ont une vocation éducative, s'adressant aussi bien au grand public qu'aux professionnels. Grâce à une éthique rigoureuse, les résultats techniques, scientifiques et humains sont très encourageants. Les différents projets sont entrés dans une phase d'autonomisation et d'autogestion. Il est cependant parfois difficile de mettre en place une gestion administrative des projets par les partenaires locaux, répondant aux critères genevois.

Exemplarité

Ce projet démontre que des institutions spécialisées comme les CJBG, appartenant à des collectivités locales suisses, peuvent contribuer au développement durable et à la solidarité internationale, par un réel échange de savoir entre le Nord et le Sud, puis entre différents pays du Sud. Un tel projet est transposable aussi à des villes ne possédant pas de jardin botanique, mais par exemple un zoo, un musée ou des parcs.

¹ Charte des villes durables européennes: www.aalborgplus10.dk

² www.ville-ge.ch/agenda21



Groupes cibles	Autorités, communautés locales, botanistes, institutions, (universités, ONG, etc.), grand public, dans les pays du Sud et en Suisse
Coûts	CHF 30000.– env. par an
Financement	Fonds de développement de la Ville de Genève (80%), ressources internes et externes des CJBG
Lieu	Ville de Genève
Réalisation	Depuis 1994
Contact	Pierre-André Loizeau (directeur) et Didier Roguet (conservateur et responsable scientifique des projets) Les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève Chemin de l'Impératrice 1, case postale 60, 1292 Chambésy Tél. 022 418 51 00 – didier.roguet@ville-ge.ch
Information	www.ville-ge.ch/cjb (voir rapport annuel Chapitre <i>Coopération et Agenda 21</i>)
Projets comparables connus	Le zoo de Zurich soutient le Madagascar Fauna Group (MFG) avec une contribution annuelle, finance une école de protection de la nature pour des élèves et travaille pour le directory du MFG (www.zoo.ch).

Achats publics durables: bois et papier avec *foretsanciennes.ch*



Description

L'initiative *foretsanciennes.ch* entend encourager les pouvoirs publics en Suisse à renoncer à l'acquisition de bois et de produits dérivés issus d'une exploitation abusive des forêts tropicales et à leur préférer du bois certifié Forest Stewardship Council (FSC) et/ou du bois produit en Suisse ou dans les pays voisins, que ce soit pour des constructions, du mobilier ou du papier à photocopie). Elle souhaite par ailleurs favoriser l'utilisation de papier recyclé. Initiée en 1997 par trois organisations de protection de l'environnement, le Fonds Bruno Manser, Greenpeace et le WWF, l'action s'adresse aux cantons, aux communes et à des institutions publiques telles que les écoles.

Lien avec le développement durable

Toutes les deux secondes une superficie de forêt tropicale égale à celle d'un terrain de football disparaît. La renonciation à l'achat de bois issu des forêts tropicales et l'acquisition de produits ayant obtenu le label FSC permettent de freiner la surexploitation des ressources forestières et de promouvoir une gestion socialement responsable, à savoir qui garantit de bonnes conditions de vie pour les populations locales. L'utilisation de papier recyclé va également dans ce sens: en effet, contrairement à la fabrication de papier à partir de fibres de bois vierges, le recyclage n'exige aucune adjonction de bois et consomme en moyenne trois fois moins d'eau et d'énergie.

En poursuivant avec rigueur une politique d'achat de bois et de papier soucieuse de l'environnement et de critères sociaux, les pouvoirs publics en Suisse peuvent lancer un signal fort à l'ensemble des acteurs du marché suisse. En raison de la biodiversité des forêts tropicales et de leur capacité de fixer le CO₂, leur exploitation durable est une question d'importance globale.

Mise en œuvre

Toute commune souhaitant participer à l'opération signe une déclaration d'intention, par laquelle elle s'engage, d'une part, à utiliser du bois provenant de Suisse et des pays voisins ou du bois et du papier certifiés FSC, et d'autre part, à recourir aussi souvent que possible à du papier recyclé. La proposition d'adhérer à *foretsanciennes.ch* provient souvent de citoyens motivés qui la soumettent au conseil communal. Dans les grandes communes, la décision est publiée sur leur site Internet. *foretsanciennes.ch* a défini des critères, que les communes et les cantons participants s'engagent à respecter. Il s'agit notamment d'introduire des directives en matière d'achats de papier, ainsi qu'un aide-mémoire pour l'utilisation afin d'atteindre des objectifs quantitatifs (80% de papier recyclé ou 60% recyclé et 20% FSC ou 50% de chaque). Pour le bois, un aide-mémoire doit être annexé à toutes les autorisations de construire, des directives doivent être partie intégrante des mandats et des appels d'offres. Des formulaires et documents standard pour faciliter la mise en œuvre sont mis à disposition sur Internet.

Résultats

A ce jour, plus de 600 communes se sont engagées à protéger les forêts anciennes et ont adopté des mesures visant à satisfaire aux critères énoncés ci-dessus.

Office fédéral du développement territorial ARE

Texte: King Zollinger & Co. Advisory Services, Zurich, Anne DuPasquier, Christine Richard, ARE – 30.11.2008

Bonnes pratiques en matière de développement durable | Solidarité internationale



Evaluation

En introduisant des pratiques exemplaires d'achat et d'utilisation du bois et du papier en termes de protection des forêts anciennes, les communes montrent qu'elles peuvent contribuer concrètement à la solidarité internationale en matière d'environnement et de développement. Nombre de communes ont inscrit un tel engagement dans leur Agenda 21.

Exemplarité

Par leur engagement pour le respect des forêts anciennes, les collectivités publiques locales suisses sont aussi conformes à certains accords internationaux, tels que la Convention sur la biodiversité de l'ONU qui exige des Etats signataires la définition de zones de protection et l'interdiction du commerce de bois et de ses produits dérivés provenant d'une exploitation abusive des forêts tropicales. En définissant une politique d'achat durable en matière de bois et de papier, les pouvoirs publics en Suisse peuvent montrer l'exemple et inciter les acteurs privés à faire de même.

Groupes cibles

Communes, cantons, administration fédérale, écoles, paroisses et autres institutions publiques

Coûts

En fonction des mesures adoptées

Financement

Selon la commune/le canton

Lieu

Ensemble du territoire suisse

Réalisation

Initiative lancée en 1997 par Bruno Manser et poursuivie depuis 2004 par le Fonds Bruno Manser, Greenpeace et le WWF

Contact

Questions générales: Bruno-Manser-Fonds
Reichensteinerstr. 14, 4053 Bâle
Tél. 061 261 94 74 – info@bmf.ch, www.bmf.ch

Pour les communes: Barbara Würmli – Geschäftsstelle, Förderverein umweltverträgliche Papiere und Büroökologie (FUPS)
Case postale 705, 9501 Wil
Tél. 071 911 16 30 – info@fups.ch, www.fups.ch, www.urwaldfreundliche-gemeinde.ch/fr

Pour les cantons: Patricia Egli – foretsanciennes, Greenpeace
Case postale, 8031 Zurich
Tél. 044 447 41 29 – urwald@ch.greenpeace.org, www.greenpeace.ch/fr

Information

www.urwaldfreundlich.ch – www.fsc-schweiz.ch/index.php?lang=fr

Projets comparables connus

- La plateforme KlimaBündnis-Städte Schweiz- Climate Alliance, regroupant une vingtaine de villes suisses (en 2008), a pour objectif de mener une politique de protection du climat et de soutenir les peuples indigènes des forêts tropicales. info@klimabuendnis.ch, www.klimabuendnis.ch (en allemand), www.klimabuendnis.org (en anglais)
- Achats durables en matière de matériel de bureau: l'administration du canton de Genève utilise du papier recyclé pour la totalité de sa consommation de bureau et pour la majorité des imprimés. Service cantonal de gestion des déchets, *Ecologie au travail* – ecologie.travail@etat.ge.ch (cf. également Achats publics durables, Bonnes pratiques en matière de développement durable, ARE, p. 20, www.aren.admin.ch/developpementdurable)

Office fédéral du développement territorial ARE

Texte: King Zollinger & Co. Advisory Services, Zurich, Anne DuPasquier, Christine Richard, ARE – 30.11.2008 – Photo: Bruno Manser Fonds

Bonnes pratiques en matière de développement durable | Solidarité internationale

Investissements publics durables: la caisse de pension du canton de Genève



Description

La Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) s'engage, depuis vingt ans, à respecter les principes du développement durable, par sa politique de placement, par les prestations versées et dans sa politique de gestion du personnel, dans une vision à long terme. Ainsi, se définissant comme une caisse de pension de la fonction publique socialement responsable, la CIA place ses fonds selon des critères de développement durable, c'est-à-dire en investissant dans des sociétés respectueuses de l'environnement et du cadre social, tout en bénéficiant de bonnes perspectives financières. Plus récemment, dans un souci de coopération Nord-Sud, elle a engagé des fonds dans le microcrédit, ainsi que dans un portefeuille en actions de pays émergents répondant à des critères de développement durable.

Lien avec le développement durable

Par sa stratégie de placements durables, la CIA joue un rôle important en matière de solidarité internationale. Elle contribue ainsi à la préservation de l'environnement, à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire (ODD 1), à l'éducation des enfants (ODD 2) et à la prise en charge des soins de santé (ODD 4-6).

Mise en œuvre

Dès les années 80, la CIA a introduit des critères d'exclusion dans sa gestion mobilière. Elle n'investit par exemple pas de capitaux dans des entreprises qui réalisent leur chiffre d'affaires dans les secteurs de l'armement, de l'agrochimie produisant des OGM, des jeux de hasard, du tabac ou du nucléaire. Dès 1996, elle généralise l'option d'investissements durables, se basant sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Dès 2006, elle démarre un fonds de microcrédit dans une trentaine de pays d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est et en 2007 investit dans un portefeuille d'actions de pays émergents, toujours selon des critères de développement durable.

Pour la sélection des entreprises les plus performantes du point de vue du développement durable, la CIA collabore avec des consultants et/ou des banques qui appliquent les critères et ratings de durabilité dans la constitution du portefeuille. Par ailleurs la CIA a adhéré à un groupement de caisses de pension sous l'égide de la Fondation Ethos, afin de pouvoir exercer ses droits de vote comme actionnaire et sensibiliser les entreprises au développement durable. Elle a des relations au niveau international, en particulier avec UNEP-FI (UNEP Finance Initiative) et est signataire des Principes d'Investissement Responsable (PRI).

La Caisse poursuit également ses objectifs de développement durable en Suisse dans sa politique de placements immobiliers en proposant des logements économiques, tout en accordant une attention aux qualités architecturales et énergétiques et en réalisant un bon rendement. Dans sa gestion du personnel, elle veille particulièrement à la qualité de vie, à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à la formation de ses employés.



Résultats

Par sa stratégie, la CIA contribue à sensibiliser les entreprises, en particulier les banques, au développement durable. Il est de plus en plus reconnu que développement durable et rendement ne sont pas incompatibles. La responsabilité écologique et sociale constitue au contraire une base solide pour la réussite financière à long terme, fournissant une contribution décisive à des solutions innovantes et ouvrant ainsi de nouveaux marchés. Par ailleurs, même s'il s'agit encore d'une faible part des fonds de la CIA, le microcrédit et les investissements dans des pays émergents recèlent un fort potentiel pour des effets directs. Des milliers de petits entrepreneurs, et notamment des femmes, peuvent en effet profiter de crédits pour une courte période. Les investissements, ciblés, peuvent non seulement promouvoir un développement économique durable dans ces pays, mais encore contribuer à la préservation de l'environnement (approvisionnement durable en énergie et en eau, agriculture et sylviculture durables, mobilité durable, efficacité en matière de ressources, permettant par exemple d'atténuer le réchauffement climatique) et à une solidarité sociale (accès à l'éducation et à des soins médicaux); ils contribuent également à créer des emplois et à produire des biens et services répondant aux besoins des populations locales.

Evaluation

Au total, en Suisse, quelque 500 milliards de francs sont gérés par les caisses de pension, dont seulement quelques centièmes sont des placements durables. Huit pour cent des caisses de prévoyance de droit privé indiquent investir dans des portefeuilles respectant les critères de durabilité, alors qu'elles sont 36% à le faire dans le domaine public. On constate donc que les placements durables représentent un potentiel de développement très important.

Exemplarité

La CIA, avec ses placements durables, fait figure de pionnier et est un exemple réussi pour d'autres caisses de pension publiques. Par son travail en réseau avec les entreprises en Suisse dans le cadre d'Ethos et au niveau international, elle contribue à la sensibilisation au développement durable dans les milieux économiques. Son engagement est communiqué aux salariés et pensionnés par le biais de son journal, de newsletters et figure dans ses rapports annuels.

Groupes cibles

Employés de l'administration et enseignants du canton de Genève

Lieu

Canton de Genève

Contact

Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA)
Boulevard Saint-Georges 38, CP 176, 1211 Genève 8
Tél. 022 809 16 16

Information

www.cia.ch

Office fédéral du développement territorial ARE

Texte: King Zollinger & Co. Advisory Services, Zurich, Anne DuPasquier, Christine Richard, ARE – 30.11.2008 – Illustration: Péclub

Bonnes pratiques en matière de développement durable | Solidarité internationale

Mobilité climatiquement neutre à Küsnacht



Description

Pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique, les services industriels de Küsnacht (ZH) compensent les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules en s'engageant financièrement dans des projets de protection du climat de la fondation *myclimate*. Ils agissent également pour limiter les émissions à la source par leur politique d'achat de nouveaux véhicules, en remplaçant, par exemple, dans la mesure du possible, l'alimentation à essence ou au diesel par du gaz naturel. Pour l'heure, la compensation des émissions de CO₂ est effectuée uniquement par les services industriels, mais elle pourrait être étendue prochainement à l'ensemble de la commune, conformément aux objectifs que cette dernière s'est fixés en tant que Cité de l'énergie.

Lien avec le développement durable

Tous les projets de *myclimate* ont pour but d'apporter une contribution positive au développement durable dans les régions du monde où ils sont mis en œuvre. Ils visent notamment à réduire la pollution de l'air et de l'eau dans les pays en développement et émergents (OMD7), à améliorer la qualité de vie et à assurer le transfert de savoir et de technologies (OMD8), ainsi qu'à créer des emplois pour la population locale (OMD1).

Mise en œuvre

Sur l'initiative du responsable des services industriels, la compensation des émissions de CO₂ produites par les véhicules a été approuvée en 2007 par la commission des travaux de la commune. En 2007, les véhicules des services industriels de Küsnacht ont parcouru environ 77 000 kilomètres, la consommation de carburant se répartissant en 46% d'essence (3 400 litres), 35% de diesel (4 600 litres) et 19% de gaz naturel (1 300 kg). Grâce à une majoration volontaire de 2 centimes par kilomètre, 3 540.– francs ont pu être versés à titre de compensation volontaire à *myclimate*, qui les a investis dans des projets de protection climatique en Suisse et dans des pays en développement. Les services industriels ont calculé eux-mêmes leurs émissions de CO₂ ainsi que le prix de la compensation grâce au calculateur mis à disposition sur le site Internet de *myclimate*.

Résultats

Les projets *myclimate* doivent contribuer positivement au développement durable de la région bénéficiaire. Tous les aspects du développement durable sont pris en compte: environnement, économie et social. Les objectifs sont de remplacer les combustibles fossiles par des énergies renouvelables ou d'accroître l'efficacité énergétique (mesures de réduction de la consommation ou mise en œuvre de technologies efficaces). Parallèlement à la protection du climat, il y a d'autres effets positifs: réduction de la pollution de l'air et de l'eau, amélioration de la qualité de vie, transfert des connaissances et technologies, ainsi que création d'emplois.

A Kotwara, dans le nord de l'Inde, par exemple, la biomasse produite à partir de déchets de l'agriculture et de l'exploitation forestière est utilisée comme combustible pour les cuisinières. Le projet, auquel participent cinquante villages, a pour objectif de les rendre indépendants du gaz liquéfié, à la fois cher et polluant. La biomasse est ramassée et réduite en



Résultats (suite)

pellets par les habitants. Les fours écologiques sont conçus en Inde et fabriqués localement. Cette technologie, qui devrait entraîner une réduction des émissions de CO₂ de 35 000 tonnes dans les sept années à venir, devrait également profiter aux ménages locaux.

Evaluation

Par neutralité climatique, on entend la compensation des émissions de CO₂, c'est-à-dire leur neutralisation par une économie de la même quantité dans un autre endroit du monde. Ainsi, les émissions de gaz à effet de serre, non évitables, des véhicules des services industriels de Küsnacht peuvent être compensés par un soutien à des projets *myclimate*. Si le montant actuel de la compensation a encore une valeur symbolique, il sera plus important dès que l'opération s'étendra à l'ensemble de la commune. Dans tous les cas, une telle action sert à sensibiliser l'opinion publique.

Exemplarité

Les services industriels de Küsnacht font ici figure de modèle. Cette mesure peut en outre stimuler l'intérêt des habitants pour le climat, le CO₂ produit par leur commune et la solidarité internationale (promotion des énergies renouvelables, amélioration de la qualité de vie et création d'emplois).

Groupes cibles

Services industriels de Küsnacht

Coûts

CHF 3 540.– en 2007

Financement

Services industriels (frais d'exploitation ordinaires)

Lieu

Commune de Küsnacht ZH

Réalisation

Dès 2007

Contact

Hans Blarer – Gemeindewerke Küsnacht
Tobelweg 4, 8700 Küsnacht
Tél. 044 913 13 52 – hans.blarer@kuesnacht.ch

Information

www.kuesnacht.ch – www.myclimate.org

Projets comparables connus

- Vacances d'hiver climatiquement neutres à Arosa: la station touristique d'Arosa dans les Grisons propose depuis 2007 des forfaits climatiquement neutres. Les émissions de CO₂ générées par les visiteurs sont calculées en prenant en compte les moyens de transport, l'hébergement et les activités.
www.rosa.ch/klimateutral – www.climatepartner.com
- Mobilité durable à Neuchâtel: la ville de Neuchâtel s'est dotée d'une politique d'achat et de gestion durables de son parc automobile. Au moyen d'actions de sensibilisation et d'incitations financières, elle encourage également ses employés et ses habitants à opter pour des modes de transport durables. Pour en savoir plus: cf. *Achats publics durables, Bonnes pratiques en matière de développement durable*, p. 17, sous: www.are.admin.ch/developpementdurable